

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – ÉGALITÉ – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
ARRONDISSEMENT DE BRIVE  
CANTON DE ST-PANTALEON-DE-LARCHE  
COMMUNE DE NOAILLES (19)

N° : ARR-2026-01 Portant interdiction d'accès et d'utilisation du city stade situé à l'école de Noailles

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NOAILLES (19)

VU le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L2212-4 ;

**CONSIDERANT** qu'en raison des travaux d'isolation du bâtiment scolaire situé rue Henri et Claude Gérard,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer l'accès et l'utilisation du city stade situé à l'école de Noailles, et de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant la durée des travaux d'isolation du bâtiment scolaire,

## ARRÊTE

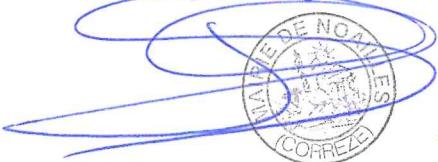
**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du lundi 5 janvier 2026, l'accès et l'utilisation du city stade est interdit jusqu'au 30 juin 2026 ,le temps des travaux d'isolation du bâtiment scolaire

**Article 2 :** Monsieur le Maire de NOAILLES (19), Monsieur le chef de la brigade territoriale de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise et affichée en mairie et sur intramuros.

Fait et Arrêté à NOAILLES (19),  
le 05 janvier 2026

Le Maire, Hervé BRUCY

*Po. Denis TABARD  
1er adjoint au maire*

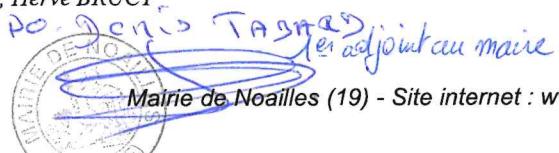


Page 1

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges (Haute-Vienne) ou via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et sa transmission aux services de l'État le cas échéant.

Les formalités de publicité ont été effectuées le : 05/01/2026 ou notifié le : .....

Le Maire, Hervé BRUCY



Mairie de Noailles (19) - Site internet : [www.noailles19.fr](http://www.noailles19.fr) - Email : [mairie@noailles19.fr](mailto:mairie@noailles19.fr)